

**ARRETE N°25/2024**  
**ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION**

**Le Maire de la commune,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2,

VU le Code de la route, notamment les articles R 411.8 au R 411.32 et RR 417.10,

VU la demande effectuée par la société ETEC représentée par Monsieur Rodolphe BERNARD situé 35 Route de Saint Jean à GAP (05000).

**ARRÊTE**

**25/2024**

Article 1- Réglementation

L'entreprise ETEC effectue des travaux de raccordement sur le chemin des Maisons Vieilles et sur la RD 945 de la parcelle 277 à la parcelle 633 à CHABOTTES (05260) à partir du 18/03/2024 et pour une durée de 26 jours. Durant cette période ces voies de circulation seront soumises à une circulation alternée par flèches prioritaires.

Article 2 – Signalisation

Durant cette période, la circulation sera réglementée et effectuée par l'entreprise ETEC et immédiatement retirée dès la fin des travaux.

Article 3 – Validité

Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter de la date de mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 et cessera dès le retrait de la signalisation.

Article 4 - Ampliations

- Le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint-Bonnet-en-Champsaur,  
- Le Chef de la Maison Technique de Saint-Bonnet-en-Champsaur,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Chabottes, le 21/03/2024

Le Maire, Roland AYMERICH.

